Ressources budgétaires pour 2004 - Tarifs du Marché Beaux-Arts - Modification

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a adopté différents tarifs d'occupation du Domaine Public pour l'année 2004. Parmi ces tarifs figuraient les droits dus pour l'occupation des emplacements du Marché Beaux-Arts.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2002, prise après consultation des commerçants non sédentaires titulaires d'emplacements, les tarifs 2004 intégraient une première augmentation des droits de place.

En raison des difficultés rencontrées par ces commerçants et des différents travaux à proximité immédiate du marché couvert, il vous est proposé de différer au 1^{er} septembre 2004 l'augmentation tarifaire votée en décembre 2003 pour une application au 1^{er} janvier 2004.

Il est par ailleurs demandé aux commerçants du Marché Beaux-Arts de proposer un planning prévisionnel d'animation pour ce site.

Pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 30 août 2004, il est proposé en conséquence de maintenir les tarifs 2003.

Pour rappel, les tarifs mensuels qui seront applicables au 1^{er} septembre 2004 seront les suivants :

	Superficie	Prix	Parking		Réserve		
Cases			Numéro		Numéro		Total
A1 + A2	65,63 m²	1 250,91 €	15 - 17	137,20 €	16 - 17	60,98 €	1 449,09 €
A3	27,37 m²	521,67 €	38	68,60 €	30	30,49€	620,76€
A4	23,91 m²	455,72 €	4	68,60 €	23	30,49€	554,81€
B1	21,76 m²	414,74 €	18	68,60 €	35	30,49 €	513,83€
B2 + B4	33,34 m²	635,46 €	42 - 43	137,20 €	42 - 43	60,98 €	833,64 €
В3	21,76 m²	414,74 €	11	68,60 €	19	30,49€	513,83€
C1	16,67 m²	317,73€	41	68,60 €	9	30,49€	416,82€
C2	16,67 m²	317,73 €	28	68,60 €	22	30,49 €	416,82€
C3	16,67 m²	317,73€	16	68,60 €	5	30,49€	416,82€
C4	16,67 m²	317,73€	30	68,60 €	2	30,49€	416,82€
D1 + D3	33,34 m²	635,46 €	26 - 27	137,20 €	39 - 40	60,98 €	833,64 €
D2 + D4	33,34 m²	635,46 €	3 - 9	137,20 €	29 - 18	60,98 €	833,64 €
E1 + E2	35,70 m²	680,44 €	22 - 24	137,20 €	36 - 37	60,98 €	878,62€
F1 + F3	33,34 m²	635,46 €	31 - 32	137,20 €	33 - 34	60,98 €	833,64 €
F2	16,67 m²	317,73€	34	68,60€	10	30,49€	416,82€
F4	16,67 m²	317,73 €	29	68,60 €	3	30,49€	416,82€
G1	16,67 m²	317,73 €	14	68,60€	11	30,49 €	416,82€
G2	16,67 m²	317,73€	19	68,60 €	1	30,49 €	416,82€
G3	16,67 m²	317,73€	25	68,60 €	4	30,49 €	416,82€
G4	16,67 m²	317,73€	8	68,60 €	15	30,49€	416,82€
H1 + H3	33,34 m²	635,46 €	1 - 2	137,20 €	13 - 14	60,98 €	833,64 €

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		
			Numéro		Numéro		Total
H2	16,67 m²	317,73 €	33	68,60 €	12	30,49 €	416,82 €
H4	16,67 m²	317,73€	23	68,60 €	8	30,49€	416,82€
I1	17,41 m²	331,83 €	5	68,60 €	38	30,49 €	430,92€
12	17,41 m²	331,83 €	7	68,60 €	24	30,49€	430,92€
J1 + J2	25,89 m²	493,46 €	35 - 39	137,20 €	28 - 41	60,98 €	691,64€
J3	8,26 m²	157,47 €	10	68,60 €	25	30,49€	256,52€
K1 + K2	29,40 m²	560,36 €	40 - 6	137,20 €	6 - 7	60,98€	758,54 €
L1	23,65 m²	450,77 €	12	68,60 €	26	30,49 €	549,86 €
L2	22,50 m²	428,85€	13	68,60 €	27	30,49€	527,94 €
M1 + M2	27,88 m²	531,39€	36 - 37	137,20 €	31 - 32	60,98 €	729,57 €
N1 + N2	24,60 m²	468,88€	20 - 21	137,20 €	20 - 21	60,98 €	667,06€

Comme pour les autres foires et marchés, les abonnements sont payables par mois et d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine, à l'exception des mois de janvier et février 2004.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à procéder à son application.

«M. LE MAIRE: De nouveaux tarifs étaient applicables au 1^{er} janvier 2004. J'ai rencontré les commerçants qui se plaignent d'un certain nombre de difficultés liées à l'accès. Dans un souci je dirais d'apaisement et d'écoute, en attendant que le parking soit ouvert définitivement, je propose qu'on reporte de 8 mois l'application de ces tarifs. Parallèlement l'Adjoint Jacques MARIOT a demandé aux commerçants de mettre en place un programme d'animations.

Donc c'est plus une mesure pour montrer qu'on les épaule.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je voulais me réjouir avec vous de cette mesure et remarquer sans démagogie que nous avons la même écoute finalement.

M. LE MAIRE: Nous sommes assez souvent d'accord les deux, c'est vrai, je ne pourrais pas le dire pour tout le monde ici, mais c'est important quand même à signaler».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises et autorise M. le Maire à procéder à leur application.

Récépissé préfectoral du 24 février 2004.